

Compte rendu du conseil municipal du 20/03/13

par Françoise Grebille

Présents : D.Zanchetta, S.Attali , G.Baillé, G. Barrichello, R. Carraretto, F. Gréville, C. Lesage,
G.Massat, P. Grivet,
Excusée : L.Tribouloy Lainard

La séance est ouverte à 21h15

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Il est proposé d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- délibération concernant le PLH

Accepté à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du conseil du 6 février 2013

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Vote du compte administratif et du compte de gestion de la commune

Philippe Grivet présente le compte administratif

Fonctionnement : la clôture de l'exercice fait apparaître un total de 277 116.39€ en dépenses et 337 825.45€ en recettes, soit un résultat positif de 60 709.06€. A ce résultat, il convient de rajouter les excédents antérieurs reportés : 89 587.99€. Le résultat à affecter est donc de 150 297.05€

Investissement : les dépenses de 2012 s'élèvent à 89 012.33€ et les recettes à 172 292.08€

Nous obtenons donc un résultat positif de 83 279.75€ ; de ce résultat il faut déduire le solde d'exécution d'investissement reporté : 96 736.94€ ce qui donne un solde négatif de 13 457.19€, mais aussi les Restes à Réaliser (solde négatif de 32 982.53€).

Nous avons donc un besoin de financement de 46 439.72€

Le compte administratif communal est mis au vote du conseil par Mme Barichello, le maire n'y participant pas. Il est approuvé à l'unanimité

Le compte de gestion du percepteur conforme au compte administratif est également approuvé.

Vote du compte administratif et du compte de gestion du CCAS

Ginette Barichello présente le compte administratif du CCAS et le met au vote en l'absence du maire ; il est approuvé à l'unanimité des présents.

Le compte de gestion du percepteur conforme au compte administratif du CCAS est également approuvé.

Affectation du résultat

Philippe Grivet propose d'affecter le résultat de l'exercice 2012 de la manière suivante :

Pour le budget communal, 46 439,72€ en investissement (ce qui permet de couvrir le besoin de financement) et 103 857,33€ en fonctionnement.

Pour le CCAS, le solde (1 009.58 €) est reporté sur le budget du CCAS.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition

Le Maire propose au Conseil le maintien de la part communale de chacune des taxes perçues (taxe d'habitation, foncier bâtie et foncier non bâti). Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Vote des budgets primitifs de la commune et du CCAS

Le budget est présenté par Philippe Grivet..

Fonctionnement : total de 400 231.33€

Investissement : total de 265 157.19€

Le budget est mis au vote après présentation détaillée des différents postes budgétaires. Il est approuvé à l'unanimité

Les subventions aux associations sont présentées par Françoise Grebille et mises au vote une à une ; elles sont approuvées à l'unanimité des votants (Françoise Grebille et Philippe Grivet ne prennent pas part au vote). Ces subventions ne seront versées aux associations que lorsque celles-ci auront fourni le rapport financier de l'exercice 2012. Il leur sera fait un courrier en ce sens.

ACCA	100
AURECLER	200
Caminarem	300
Comité des fêtes	1500
Marmottes & M.	100
Timija	100
Coopérative scolaire	600
Fanette	150
itinérance	100
Pastel	100
Restau du cœur	400
Secours populaire	500

Délibération relative à la rétrocession de parcelles de l'Etat

Il s'agit de certaines voies de désenclavement, ou de leurs abords, au hameau de la Riverotte, que l'Etat souhaite rétrocéder gracieusement à la commune. Accepté à l'unanimité.

Délibération relative au PLH (point rajouté à l'ordre du jour)

Les communes doivent se prononcer sur une délibération précisant la notion d'accession à la propriété « à des prix abordables » qui a été voté par le SICOVAL en conseil communautaire. Accepté à l'unanimité.

Questions diverses :

- la date du repas des aînés est fixée au samedi 15 juin
- rythmes scolaires : en concertation avec les communes d'Aureville, Goyrans et Lacroix-Falgarde, il a été décidé de demander le report de la mise en place de la réforme (école sur 9 demi-journées) à la rentrée 2014, et ce afin de mieux pouvoir s'organiser, en particulier pour la liaison entre les différentes écoles et le centre de loisirs du mercredi.
- Demande des locataires de l'appartement de l'école : le Conseil est majoritairement favorable, sous couvert de l'accord de la directrice, à ce qu'ils puissent mettre leurs poules dans la partie privative du jardin. Il leur sera demandé de renforcer le grillage existant par des canisses ou tout autre système à leur convenance.
- Utilisation de la salle polyvalente de l'école pour des activités extrascolaires organisées par Aurecler : le Conseil souhaite avoir plus de précisions sur ces activités (nature, nombre d'enfants, mode de financement) avant de se prononcer.

La séance est levée à 23h50